



Recours contre une non livraison et les frais engagés

Par **titeufteam**, le **12/08/2016 à 16:13**

Bonjour
Je devais être livré d'un colis par la société GLS FRANCE.
RDV hier 13h. Le livreur n'est pas passé (j'en suis certain, j'étais devant ma maison toute la journée).
Je constate dans l'après midi que le colis est signalé "livré" sur leur site.
Emmargement par Mr PERRIN (un faux nom probablement)
J'ai essayé de contacter le livreur. 3 appels de 30 min à raison de 0.80€ la min. Aucune réponse, impossible de les joindre. J'ai contacté le vendeur du produit attendu. Celui-ci m'a fait parvenir une attestation de non livraison que je lui ai retournée. Mon problème est que c'est la 2ème fois que cela m'arrive avec ce transporteur et que pour cette événement je me retrouve avec plus de 60€ de facture de communications infructueuses.
Que puisje faire pour être dédommagé de ce coût.
Puis-je porter plainte?
Dois-je porter plainte?
Merci

Par **morobar**, le **12/08/2016 à 17:03**

Bjr,
Pour espérer obtenir un quelconque dédommagement, vous ne pouvez que:
* le réclamer à votre vendeur s'il accepte de les répercuter à son transporteur
* ou déposer plainte contre X pour usurpation d'identité et/ou usage d'un faux.
Et espérer que la plainte mette en mouvement l'action publique.